

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 12 février 2018

Madame,

Par courrier réceptionné le 27 décembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 402 17 00003, déposée par la société SAS FREE MOBILE pour l'implantation d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile FREE sur le territoire de la commune de Saint-Barthélémy.

La commune est sous carte communale approuvée, mais le projet se situe en dehors des parties urbanisées de la commune.

L'examen de cette demande de permis de construire a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable sur ce permis de construire qui n'appelle pas d'objection particulière.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes salutations distinguées

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

Madame Laurence MASSON
Service Urbanisme
Syndicat des Secrétariats VPM
9 avenue de Villeneuve
77510 BELLOT